COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20230130-D_30_01_23_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023 Affichage : 07/02/2023

Délibération n°30-01-2023-013

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 30 janvier 2023

Date de convocation	24 janvier 2023
Date d'affichage	24 janvier 2023

Membres en exercice	55
Membres présents	44
Votants	49 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 janvier à 18h00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes à La Chapelle du Bois, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 44 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Marie-Line LEDRU, Mme Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Svlvie SEQUEIRA, Didier TORCHÉ, Mme Μ. Μ. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés: 0

<u>Pouvoirs</u>: 5 - M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL.

<u>Etaient excusés</u>: 6 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Guy CHEVAUCHER, Mme Amélie DANGEUL, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

Secrétaire de séance : M. Pascal BOURGOIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

BUDGET: INVESTISSEMENTS ANTICIPÉS 2023

Le Conseil de communauté,

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant l'engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances, Après en avoir délibéré,

EST INFORME du montant maximum de 366 095 € pour lequel le Conseil communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement selon le détail ci-après :

Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts 2022 (BP + DM) Hors AP/CP	Maximum d'ouverture autorisé pour 2023
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	190 111 €	47 528 €
chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	322 521 €	80 630 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	457 294 €	114 324 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	494 455 €	123 614 €
	TOTAL	1 464 381 €	366 095 €

DECIDE de procéder sur le budget général, à la réalisation des investissements anticipés suivants :

	chapitre D 20	chapitre D 204	chapitre D 21	chapitre D 23	compte
Etudes diverses PLUi et frais de publication pour le PLUi	18 200 €				202
Frais d'impression et de publication pour le RLPi	3 000 €				202
Frais de publication dans le cadre des marchés publics	1 750 €			2 500 €	2051 / 21318 / 2313
Travaux bâtiment rue du Moulin à Tan (MO, SPS, CT,)				19 000 €	2313
Eclairage LED dans les salles de sport			82 000 €		21318
Acquisition horloge astronomique pour réglage éclairage public dans les ZA Coutier et Ajeux			2 000 €		21534
Conception de panneaux de signalisation pour les communes (marque Perche Emeraude)			11 200 €		215738
TOTAL	22 950 €	0€	95 200 €	21 500 €	

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour: 49
Voix contre: 0
Abstention: 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 30 janvier 2023

Pour extrait conforme Le 31 janvier 2023 Le Président

M. Didier REVEAU